

ANNONCES
CLASSÉES
À PARTIR DE
LA PAGE 18

3€

L'HEBDO DES PROFESSIONNELS DES C.H.R.

LHOTELLERIE.FR

5 RUE ANTOINE BOURDELLE · 75737 PARIS CEDEX 15 · TÉLÉPHONE 01 45 48 64 64 · FAX 01 45 48 04 23 · E-MAIL lhotellerie@lhotellerie.fr · ISSN 1151-2601



De chef à chef

THON, ÉMINCÉ DE CHOU CHINOIS,
OLIVES ET TOMATES SÉCHÉES

APRÈS EURO DISNEY, SUEZ ET BOUYGUES TÉLÉCOM

PAGES 2-3

PAGE 12

GILLES PÉLISSON S'INSTALLE AUX COMMANDES DU GROUPE ACCOR

THIERRY SAMUEL



Gilles Pélisson et Serge Weinberg, le nouveau duo à la tête du groupe.

Le leader de l'hôtellerie européenne tourne une page de son histoire. À l'issue de l'assemblée générale de l'entreprise - qui se déroulait le 9 janvier dernier -, Gilles Pélisson, neveu de Gérard Pélisson, cofondateur avec Paul Dubrulle du groupe Accor, s'est vu nommer directeur général exécutif. Dans le cadre du changement de statut du groupe, qui abandonne la structure existante de directoire et conseil de surveillance, au profit de celle de conseil d'administration, Serge Weinberg prend lui la place de président dudit conseil. Alors que les coprésidents fondateurs ont annoncé qu'ils prenaient une "distance significative" d'Accor dont ils ne sont plus administrateurs, Gilles Pélisson ne perd pas de temps pour passer à l'action. Entouré d'un état-major "simplifié et ramassé", il entend notamment redynamiser la politique des marques hôtelières.

La saison d'hiver
devrait être bonne dans
les Alpes du Sud



PAGE 36

Un chef dévoile ses
secrets aux apprentis de
l'Institut de formation
d'Auvergne (03)

PAGE 41

L'édition 2006 du salon
Equip'Hôtel s'annonce
prometteuse

PAGE 44

Histoire de...
Robert Ginoyer se range
des voitures

LOI SUR LE LITTORAL

PAGES 6-7

VOS QUESTIONS PAGES 14 À 17

Vers une nouvelle réglementation des restaurants de plage

Si d'aucuns ne contestent le bien-fondé de la loi littoral du 3 janvier 1986, certains voudraient la voir renforcée quand d'autres voudraient la voir assouplie. Les restaurateurs en bord de plage voudraient bénéficier d'une véritable réglementation qui donnerait une certaine sécurité juridique à leur établissement. Le Conseil d'État examine un projet de décret qui vise à mieux réglementer

les concessions accordées aux restaurateurs par les municipalités sur les bords de plage. Ce texte prévoit notamment que les exploitants devraient démonter leur établissement chaque année, sauf cas exceptionnels. Il devrait aussi préciser qu'une plage ne peut être entièrement concédée, et exiger que les concessions soient renouvelées régulièrement. Réactions en régions.



Nos réponses

- Mise à jour du Smic hôtelier au 1^{er} janvier 2006
- Les cotisations sociales
- Modèle de fiche de paie à 39 heures
- Modèle de fiche de paie à 37 heures

prest ho

L'unique rendez-vous du recrutement et de la formation dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme

Pour plus d'informations et pré-inscriptions
sur www.neorestauration.com

Lundi 31 janvier 2006

Espace Champerret - Paris 17^{ème} - 9 h 00 / 18 h 00

CONFÉRENCES : • 10 h 00 : Les métiers dans la restauration • 15 h 00 : La création d'entreprise

e mail



Je souhaite être informé (e) des prochains salons Prest'ho organisés par Emploiro.



Je souhaite être informé (e) des offres spéciales des partenaires d'Emploiro.



ENTRÉE GRATUITE

prest ho est organisé par

